ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

béton

Question écrite n° 46612

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les préoccupations de la fédération de l'industrie du béton d'Alsace-Lorraine relatives à la situation économique de leur profession. La FIB d'Alsace-Lorraine rassemble au niveau régional les industriels fabriquant en usines fixes des produits en béton destinés aux secteurs du bâtiment, des travaux publics, des aménagements extérieurs et de l'environnement. Utilisés dans des domaines aussi diversifiés que les logements individuels et collectifs, les bâtiments tertiaires, l'assainissement, l'épuration, la voirie, le génie civil, les ouvrages d'art..., les produits en béton accompagnent tous les projets constructifs. Performants, compétitifs, durables, faibles consommateurs d'énergie, créateurs de richesses et innovants, ils contribuent pleinement à l'économie régionale et nationale. En Alsace-Lorraine, la profession prend activement part à la vie locale en proposant des emplois stables, pérennes et peu ou pas délocalisables. Toutefois, la crise actuelle met en péril l'activité. Avec un recul de pourcentage des chiffres d'affaires s'élevant entre 20 et 50 % selon les cas, la profession ne peut plus garantir les emplois et est contrainte de prendre des dispositions douloureuses : fin de recours à l'intérim et des contrats à durée déterminée, chômage partiel, licenciements. Cette situation très grave a aussi un impact sur les clients directs ou indirects qui met à mal la trésorerie et qui forcément se répercute sur cette profession. Sans aucune lisibilité pour l'avenir, la FIB d'Alsace-Lorraine rappelle l'urgence de relancer l'économie du BTP. Dès lors, il lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de rassurer les professionnels sur la pérennité de leurs entreprises.

Texte de la réponse

Comme l'ensemble du secteur du BTP, l'industrie du béton a beaucoup souffert de la crise économique mais les derniers chiffres d'activités montrent une nette amélioration au plan national avec des pourcentages tout à fait significatifs sur les derniers mois connus. Le plan de relance lancé par le Gouvernement en décembre 2008 a représenté un très gros effort des pouvoirs publics. Plus de 36 Mdeuros ont ainsi été engagés à la date de septembre 2010, soit 94 % des sommes annoncées sur la période 2009-2010 pour faire face à la crise. Cet effort a permis d'amortir les conséquences de la récession et ses effets se font encore sentir puisque les 1 500 chantiers engagés en 2009 ne sont pas encore tous achevés. Par ailleurs, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, de nombreuses actions ont été menées, ou sont en cours, dont l'effet sera de soutenir particulièrement l'activité et l'emploi dans la construction, et donc dans l'industrie du béton. En ce qui concerne le bâtiment, la rénovation des logements privés a été encouragée avec la signature, en décembre 2010, de 170 000 écoprêts à taux zéro, qui engendrent pour plus de 1,8 Mdeuros de travaux. De plus, 40 000 écosubventions ont été délivrées par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) en 2009, entraînant 330 millions de travaux. Au total, 250 000 logements auront été rénovés de l'été 2009 à l'été 2010. Il faut ajouter 1,25 Mdeuros, dont 0,5 issus du « grand emprunt », à consacrer à la rénovation de 300 000 foyers modestes, soit un rythme de 45 000 par an. Dans le logement aidé ce sont 43 500 habitations qui avaient bénéficié, à la date de septembre 2010, de l'écoprêt logement social distribué par la Caisse des dépôts et consignations, pour un montant de 500 Meuros. Quant à la rénovation de l'immobilier de l'État, elle bénéficie d'un financement de 150 Meuros au titre du plan de

relance et d'un programme spécifique dont la dotation pour 2010 s'est élevée à 170 Meuros, avec pour priorité les dépenses de rénovation thermique et d'accessibilité. Concernant les investissements dans les infrastructures, l'effort est particulièrement important. Dans le domaine ferroviaire, sur les 2 000 km de lignes à grande vitesse prévues par le « Grenelle », 800 km sont actuellement lancés ou en cours de lancement, parmi lesquelles les tronçons Tours-Bordeaux et Le Mans-Rennes. Par ailleurs, 1 000 km de lignes anciennes auront été rénovés en 2010. En Lorraine et en Alsace les travaux de la deuxième phase de la LGV Est d'une longueur de 106 km entre Baudrecourt et Strasbourg ont été lancés en septembre 2009. Ce chantier d'un montant de plus de 2 Mdeuros correspond à plus de 6 500 emplois. Pour le transport fluvial, la procédure d'appel d'offre du creusement du canal « Seine-Nord-Europe » est en cours d'achèvement et le bouclage de son plan de financement est en cours de finalisation à hauteur de 4 Mdeuros. Enfin, l'État a récemment engagé 590 Meuros pour soutenir soixante-dix-huit projets de transports collectifs en site propre, sélectionnés par le deuxième appel à projets et représentant 622 km de voies : quarante-cinq bus à haut niveau de service, vingt-neuf tramways et deux métros (14 km). Ce deuxième appel à projets comporte également deux liaisons maritimes. Alors que l'objectif inscrit dans le Grenelle de l'environnement est la création en quinze ans de 1 500 km de lignes nouvelles, c'est au total un millier de kilomètres de lignes qui seront déjà construites ou mises en chantier d'ici la fin de l'année 2013. Tous ces projets nécessitent un engagement fort d'adaptation du secteur du BTP. Il doit améliorer ses performances, sa compétitivité et relever des défis tels que la faible consommation en énergie, l'innovation, l'application de nouvelles normes ou réglementations, comme par exemple la réglementation thermique 2012 dans le bâtiment, et donc disposer d'emplois qualifiés et de nouvelles compétences. Pour ce faire, dans le cadre du plan national de mobilisation des filières et des territoires pour les métiers de la croissance verte adopté en janvier 2010, une trentaine d'actions ont été lancées portant notamment sur la formation, initiale et continue, ainsi que sur le développement de nouvelles compétences. Elles concernent en priorité le secteur du BTP, dont les besoins sont immenses.

Données clés

Auteur : M. Laurent Hénart
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46612
Rubrique : Industrie
Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi
Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 avril 2009, page 3431
Réponse publiée le : 12 avril 2011, page 3649